

Le mur tarifaire dont le Gouvernement voudrait encercler le Canada constitue un nonsens économique. Croit-on vraiment que les autres pays viendront acheter nos produits si nous les empêchons de vendre ici? Le Gouvernement a-t-il songé que les autres nations, par mesure de représailles, pourraient imiter la politique insensée du Canada et empêcher à leur tour, par des droits élevés, l'importation de nos produits sur leurs marchés?

Il est malheureux que le Gouvernement ne puisse comprendre qu'il faut, à la classe agricole spécialement, des débouchés pour la vente de ses produits. La répercussion chez les autres nations des lois tarifaires de ce Gouvernement rendra plus difficile l'exportation de nos produits chez elles. Elle est déjà commencée.

La Chine a modifié son tarif, la république de Panama, l'Argentine, l'Egypte ont élevé leurs tarifs sur un certain nombre des produits que nous leur vendions. La Belgique nous a donné un avertissement qui devrait être suffisant. Et l'avertissement est tellement important que je crois de mon devoir d'en lire un extrait dans cette Chambre. *L'Echo de la Bourse de Bruxelles*, en date du 10 janvier 1931, s'exprimait comme suit sur la politique de l'honorable M. Bennett:

Au moment de partir pour la conférence impériale de Londres, M. Bennett déposait sur le bureau de la Chambre canadienne un projet de relèvement tarifaire.

Ces modifications mises en vigueur immédiatement étaient ratifiées par le Parlement canadien.

Il n'est pas sans intérêt pour la Belgique, dont les échanges avec le Canada se sont favorablement développés au cours de ces dernières années, d'examiner la situation et de faire en quelque sorte le point.

La première constatation qui s'impose en consultant les statistiques relatives au commerce, c'est que la balance des échanges entre les deux pays est fortement en faveur du Canada.

Elles nous enseignent en outre que la Belgique est, après la Grande-Bretagne, le plus fort acheteur européen de froment, d'avoine et d'orge, et elle occupe le deuxième ou troisième rang dans l'ensemble des clients du Canada pour ces produits; qu'elle absorbe la quasi-totalité de la production canadienne en minerai de zinc et la plus grosse partie de celle d'amiante.

La balance commerciale entre les deux pays, déjà fortement déficitaire pour la Belgique, ne manquera pas d'être encore défavorablement influencée par cette dernière mesure.

La Belgique ne peut donc pas demeurer indifférente au projet de M. Bennett, de procéder dans un sens nettement protectionniste à une refonte totale du tarif douanier canadien. On s'expliquerait mal en effet qu'elle continuât à être l'un des meilleurs clients d'un pays qui ferme délibérément la porte à l'entrée de ses produits.

Pour combattre le dumping russe, le Gouvernement a pris les mesures de sauvegarde que commandait la situation. Sans qu'il soit besoin

de recourir à de semblables méthodes vis-à-vis du Canada, la Belgique pourrait fort bien s'abstenir désormais d'y effectuer ses achats. Il n'y a pas en effet que le Canada qui produise du froment, de l'avoine, de l'orge, de l'amiante et du minerai de zinc. Et rien ne s'oppose à ce que la Belgique s'approvisionne en ces matières sur des marchés qui se montrent plus hospitaliers pour ses produits.

J'espère de tout cœur, monsieur le président, que le Gouvernement actuel tiendra compte de ces avertissements en face de la répercussion de sa politique dans les pays commerciaux. Nous n'avons pas besoin d'aller de l'autre côté des mers pour savoir quel est l'effet d'un haut tarif sur le commerce d'exportation d'un pays; nous n'avons qu'à constater ce qui se passe aux Etats-Unis. Quel a été, aux Etats-Unis, l'effet d'un haut tarif sur le commerce d'exportation? Il y eut, dans le cours de l'année dernière, des conférences où des experts de toutes les nations se sont réunis afin d'étudier ce point-là. Un rapport a été déposé à la Chambre, à Paris; il se lit comme suit:

Le programme douanier des Etats-Unis a eu pour effet de réduire leurs exportations de 25 pour cent en raison des mesures de représailles adoptées par les autres Etats, déclare un rapport sur le budget du ministère des affaires étrangères présenté à la Chambre des députés aujourd'hui.

Ici même, au Canada, depuis les derniers remaniements tarifaires, la diminution de notre commerce se chiffre par centaines de millions de dollars. Au lieu de servir les fins d'un petit groupe dont les vues égoïstes les empêcheront toujours de trouver le tarif suffisamment élevé, le gouvernement devrait bien s'occuper un peu de promouvoir les intérêts de la classe agricole.

Immédiatement après la session de septembre, le premier ministre s'est empressé de s'embarquer pour Londres, où il allait représenter notre pays. Cette Chambre se rappelle ses menaces! Il fallait que la session finisse au temps indiqué par lui, autrement il n'assisterait pas à la conférence impériale. Tous ses discours laissaient entendre les merveilles qu'il y accomplirait. Il trouverait en Angleterre un marché pour la vente du blé et réglerait, une fois pour toutes et au profit du Canada, la question de nos échanges commerciaux dans l'Empire. Une campagne se poursuivit dans les journaux, demandant aux libéraux de laisser partir le premier ministre.

La *Gazette*, de Montréal, dans son édition du 11 septembre 1930, insistait auprès de l'opposition afin que cette dernière permettît à l'honorable premier ministre de se rendre à Londres à temps.

M. DORION: Merci de votre permission.